

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE-TARARE

DATE : 21/09/98
N° DE DEPOT : 1186
RCS VILLEF-TARARE: 955 512 074
N° DE GESTION: 67 B 00006

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

LAFONT (A)

320 FOULC (RUE GEORGES)
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minute

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

6736

1186

SOCIETE ADOLPHE LAFONT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 16.175.700 Frs
Siège social : 320, rue Georges Foulc
69400 - VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
RCS VILLEFRANCHE TARARE B 955.512.074

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE LE 29 AVRIL 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-HUIT, ET LE VINGT NEUF AVRIL
A ONZE HEURES

Les actionnaires de la SOCIETE ADOLPHE LAFONT, société anonyme au capital de 16.175.700 Frs, divisé en 1.617.570 actions de 100 Frs chacune, entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Directoire suivant lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joop TRAP, Président du Conseil de Surveillance.

La Société WAGRAM DEELNEMINGEN BV, représentée par Monsieur Joost RIJPER, et Monsieur Claude DIEUDONNE, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrice CHAZAL est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président déclare en outre que Monsieur Marc BONHOMME, représentant le Cabinet ERNST & YOUNG, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoqué et est excusé.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large stylized 'P' and 'C', and a signature that appears to be 'E'.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres adressées à tous les actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport du Directoire,
- le texte des projets de résolutions.

Puis, Monsieur le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance en remplacement d'un Membre démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.,

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Adri SMOLDERS, nomme en qualité de Membre du Conseil de Surveillance de la société, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2003 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

Monsieur Jacques BOJIN
demeurant 5 Avenue Erlanger 75116 PARIS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacques BOJIN a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Membre du Conseil de Surveillance.



DERNIERE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

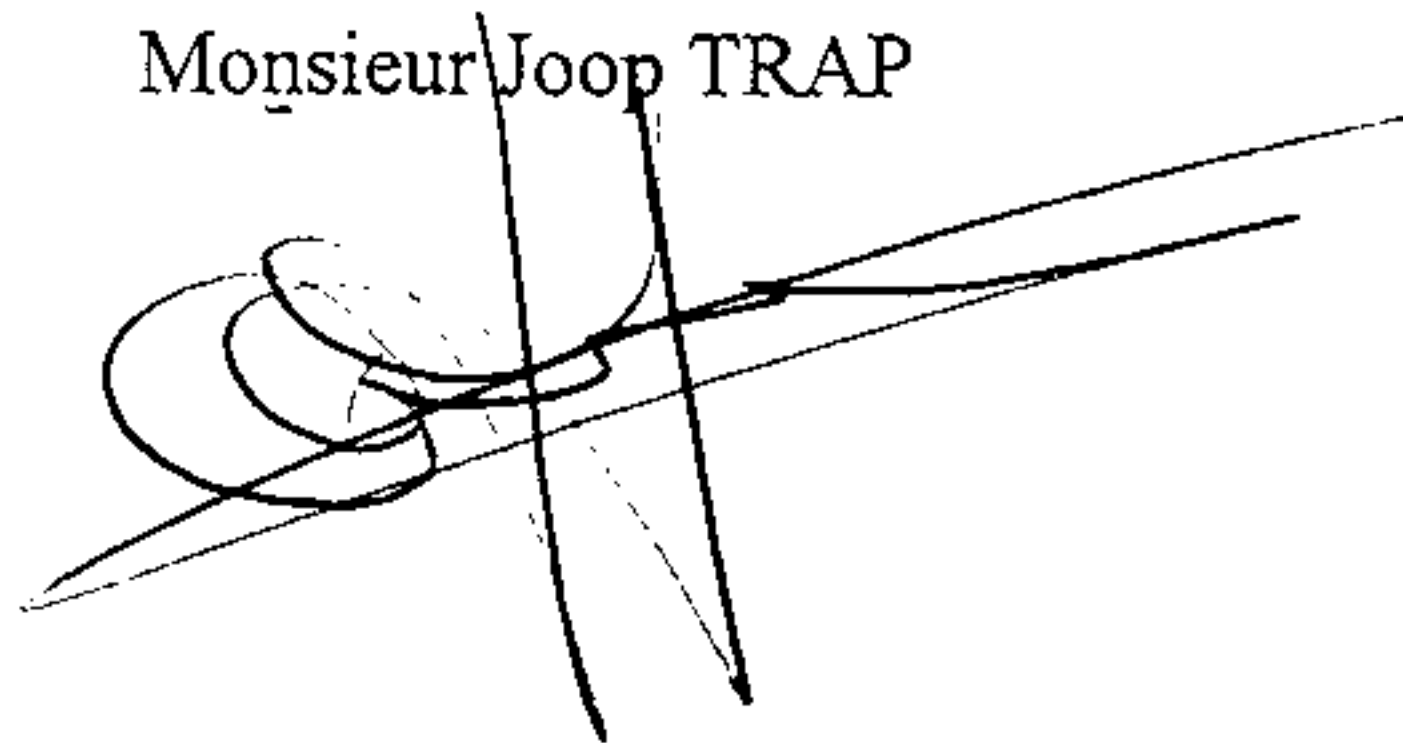
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

LE PRESIDENT

Monsieur Joop TRAP



LES SCRUTATEURS

Société WAGRAM DEELNEMINGEN BV

Monsieur Claude DIEUDONNE

représentée par Monsieur Joost RIJPER



LE SECRETAIRE

Monsieur Patrice CHAZAL

